



Les contraintes de contenu local en Oman

Février 2019

© DG Trésor

Face au défi que représente le chômage de masse (17 % de la population active dont 49 % chez les jeunes), les autorités omanaises ont tendance, dans la période récente, à resserrer les contraintes pesant sur les entreprises étrangères. A court-terme, le Ministère du Travail renforce les pressions à l'embauche de Nationaux via sa politique d'omanisation des emplois, malgré l'absence évidente de qualification et d'appétence des Omanais pour le secteur privé. A moyen-terme, le Sultanat a développé une stratégie de promotion du contenu local avec d'une part des obligations d'offsets pour les contrats supérieurs à 5 M OMR et d'autre part la mise en œuvre d'un programme d'« In Country Value » pour le moment cantonné au secteur des hydrocarbures mais qui pourrait être prochainement étendu à l'ensemble des secteurs d'activité.

Omanisation Les pressions à l'embauche de travailleurs nationaux tendent à se renforcer.

En réponse à un taux de chômage élevé (17 % et 49 % chez les jeunes Omanais), les autorités privilégient depuis plusieurs mois le resserrement de la politique d'omanisation des emplois, en place depuis 1988, qui consiste en des quotas fixés par secteurs et par professions (généralement autour de 30 %). La main d'œuvre expatriée - majoritairement issue du sous-continent indien - constitue encore aujourd'hui la principale source d'emploi du secteur privé (à 88 %). L'omanisation se traduit par un coût relativement plus élevé puisque les Omanais bénéficient d'un salaire mensuel minimum de 325 OMR (845 USD), soit jusqu'à 50 % de plus que la rémunération d'un expatrié non-qualifié, à quoi s'ajoute une revalorisation automatique de +3 % par an des salaires des travailleurs nationaux au titre d'un décret royal, alors que ceux-ci ont la réputation d'être moins fiables et moins bien formés que les expatriés. Les autorités ont suspendu début 2018 la délivrance de visas de travail sur 87 postes, la plupart à qualification moyenne, couvrant 10 secteurs d'activité. A ce jour, si ces mesures n'ont pas encouragé de manière significative la création d'emplois dans les secteurs ciblés, elles accentuent les inquiétudes de la population expatriée, dont le nombre a diminué de -3,6 % entre fin décembre 2017 et fin décembre 2018. Pour autant, l'omanisation s'inscrit un peu comme « le sens de l'histoire » et il convient de s'accommoder au mieux de cette contrainte, quitte à en faire un élément distinctif face à la concurrence.

30 %

(taux généralement requis)

Offsets Une demande d'apport supplémentaire en contenu local pour les contrats publics.

Relevant à l'origine du Ministère de la Défense car dédié aux contrats militaires, le programme d'offsets a été transféré en 2008 au Ministère du Commerce et de l'Industrie, avant la création en 2014 d'une autorité dédiée, l'*Omani Authority for Partnership for Development (OAPFD)*, le programme d'offsets ayant entre-temps été étendu aux contrats civils d'une valeur supérieure à 5 M OMR. Pour rappel, les offsets correspondent à des contrats non standards conditionnant la vente sur les marchés publics (50 % de part gouvernementale ou plus). Dans ce cadre, une forme d'activité économique -directement ou indirectement liée à celle du vendeur et équivalente à 50 % de la valeur du contrat- doit faire l'objet d'un transfert auprès des autorités sous peine d'amendes. Plusieurs entreprises françaises ont déjà développé des programmes localement, telles qu'*Airbus* avec la création d'une école de formation de pilotes civils et militaires à Sohar (*Oman Aviation Academy*) ou *Thales*, en partenariat avec *MBDA*,

>5 M OMR

(valeur des contrats concernés)

via le lancement d'un fonds d'investissement destiné au financement et à la formation des PME omanaises (*SME Development Fund*).

ICV

La contrainte de contenu local est particulièrement forte dans les hydrocarbures.

Dans le secteur des hydrocarbures, le Ministère du Pétrole et du Gaz met en avant depuis 2013 l'application de son programme *In Country Value (ICV)*, qui se traduit par un respect plus strict des règles d'omanisation et un recours accru aux fournisseurs et sous-traitants omanais et *a fortiori* locaux, qui capteraient ainsi déjà plus de 80 % de la valeur ajoutée dans le secteur pétrolier d'après le cabinet *Accenture*. Plusieurs centaines de PME omanaises se sont ainsi développées ces dernières années à travers des contrats de sous-traitance signés avec les grandes entreprises du secteur (*PDO, Oman Oil, ORPIC...*). Si ces sociétés contractantes ne respectent pas nécessairement elles-mêmes les contraintes d'omanisation, le programme *ICV* est vu comme un succès par les autorités omanaises et pourrait se voir étendu aux autres secteurs d'activité.

Autres

Principaux aspects contraignants du marché du travail omanais.

Tout nouveau visa expatrié doit être validé par le Ministère du Travail. Dans le cas où le futur employé est déjà en poste en Oman, il doit se procurer un *Non Objection Certificate (NOC)* de son employeur actuel, dans les faits souvent difficile à obtenir. Le temps de travail -à la fois pour les Nationaux et les expatriés- est limité à 45 heures par semaine. Les heures supplémentaires doivent être compensées par un salaire horaire 1,25 à 2 fois plus élevé ou des congés additionnels. Le travail à temps partiel est en théorie autorisé depuis mi-2018 en ce qui concerne les étudiants, chômeurs et personnes âgées. Le régime de sécurité social est obligatoire pour les Omanais, qui doivent être enregistrés auprès de la *Public Authority of Social Insurance (PASI)*. L'employeur est tenu d'y contribuer à hauteur de 11,5 % du salaire brut et l'employé de 7 %. Une couverture médicale obligatoire pour les expatriés devrait être prochainement déployée par la *Capital Market Authority*. L'impôt sur le revenu n'est pas appliqué en Oman.

45 h

(temps de travail
hebdomadaire)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate (adresser les demandes à mascate@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Publication du Service économique de Mascate

Ambassade de France au Sultanat d'Oman
Madinat Qaboos PC 115, MASCATE
PO Box 208

Rédigé par : Louis MANGENOT
Revu par : Gilles BORDES

Version du 18/02/2018